

SÉANCE DU 4 MARS 2019

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Germain Boutin, maire suppléant, tenue le 4 mars 2019 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Martha Lévesque, conseillère au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière et Mme Isabelle Doyon, adjointe à la directrice générale.

1) Ouverture de la séance

Le maire suppléant constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019;
- 4- Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur 2018;
- 5- Période de questions;
- 6- Correspondance;
- 7- Autres sujets;
- 8- Paiement des factures;
- 9- Compte-rendu des comités :
 - 9.1 – *Conseillers*
 - 9.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 9.3 – *Dépôt des p.v. de la MRC;*
- 10- Dépôt du rapport annuel du service incendie de l'Agglomération;
- 11- Quote-Part à la ville de Cookshire-Eaton (réponse à la lettre);
- 12- Vente pour non-paiement de taxes;
- 13- Fauchage sur le bord des chemins;
- 14- Projet de refonte du règlement (les nuisances / stationnement / alarme / animaux);
- 15- 3 Avis de motion, relatives au règlement modifiant le plan d'urbanisme, au règlement de concordance modifiant le règlement de zonage et au règlement modifiant le règlement de construction et **3 résolutions pour adopter le projet;**
- 16- Terrain de balles, St-Mathias;
- 17- Partie de tire;
- 18- Varia ouvert;
- 19- Période de questions;
- 20- Fin de la séance.

2019-020 résolution no 2019-020

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 4 mars 2019.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 2019

2019-021 résolution no 2019-021

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019 est adopté avec correction.

ADOPTÉE

4) Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur 2018

Madame Francine Bergeron, associée en vérification de la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton dépose le rapport financier 2018 et donne les explications.

2019-022 résolution no 2019-022

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le conseil municipal de Newport approuve et accepte le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 2018-12-31 présenté par Madame Francine Bergeron, responsable du dossier.

ADOPTÉE

5) Période de question

Aucune question.

6) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2019-03-04 été remise aux membres du conseil.

2019-023 résolution no 2019-023

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la correspondance 2019-03-04 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

7) Autres sujets

1- Isabelle Bibeau, Loisirs du HSH – Programme de soutien à l'Action bénévole. Pour la 1^{ère} année de mandat Monsieur le Député va gérer et analyser les demandes avec les employés de son cabinet.

2- RICEMM (Réserve internationale de ciel étoilé du Mont Mégantic – Invitation à la rencontre annuelle le 28 mars à l'ASTROLab à Notre-Dame-des-Bois, de 13h00 à 20h30.

3- Municipalité de Ascot Corner, East Angus, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton - Copie et invitation à adopter la résolution :

2019-024 résolution no 2019-024

OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, Il est unanimement résolu

QUE la Municipalité de Newport invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC du Haut-Saint-François et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE

4- Maison Aube-Lumière – Invitation au souper gastronomique, jeudi le 18 avril, au Centre de Foire de Sherbrooke.

5- La Relève du Haut St-François, Comité ÉLÉ – Demande de soutien financier pour la réalisation des actions du Comité ÉLÉ (Éveil à la lecture et à l'écriture).

6- Municipalité d'Ascot Corner – Copie de résolution sur l'imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019

2019-025

résolution no 2019-025

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de Canada a prévu dans son budget 2017 que les allocations non soumises à une justification que reçoivent les élus municipaux pour les dépenses liées à leurs fonctions cessent à compter du 1er janvier 2019, d'être considérées comme un revenu non imposable et deviennent entièrement comprises dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt;

CONSIDÉRANT QUE les salaires et allocations versés aux élus sont loin d'être proportionnels aux dépenses encourues et au temps investi par les élus dans le cadre de leurs fonctions, particulièrement en région;

CONSIDÉRANT QUE la décision du gouvernement du Canada aura un impact négatif sur le recrutement de candidats aux élections municipales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, et résolu que le conseil de la municipalité de Newport invite les autres municipalités à demander aux députés et au

premier ministre se Canada de faire marche arrière en ce qui concerne l'imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la députée fédérale de la région, à la MRC du Haut-Saint-François et à toutes les municipalités.

ADOPTÉE sur division, le conseiller Jeffrey Bowker vote contre.

8) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2019-02-28 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

9	Infotech (taxation 2019)	379.42 \$
10	Petite caisse (Divers)	542.00 \$
21	Impression du Haut-st –François (papeterie)	49.42 \$
24	Stanley et Danny Taylor trans.Inc (Matières résiduelles)	4 326.42 \$
26	M.R.C du Haut-Saint-François (Téléph. janv.,fév.,mars)	870.37 \$
30	ADMQ (Inscription et formation 1)	1 019.83 \$
56	Fernand Boutin (déneigement 2 ^e vers.)	750.00 \$
111	Société de l'assurance auto (Immatriculation 2019)	988.34 \$
222	Royal Canadian Legion Branch 165	40.00 \$
252	Ian McBurney ()	68.88 \$
316	Raymond Chabot Grant Thorton (vérificateur 2018)	9 198.00 \$
382	Lyne Maisonneuve (agente ressources – février 2019)	313.54 \$
419	JLD-Lague (Entretien tracteur)	713.04 \$
480	Ferme S.D. Taylor Farm inc. (chemins d'hiver)	46 061.12 \$
501	Laurie Brazel (Concierge février 2019)	300.00 \$
32	Nielsen et fils (essence)	83.00 \$
106	Municipalité St-Isidore de Clifton (neige et luminaires)	1 999.27 \$
247	Régie du Haut St-Francois (Valoris)	1 284.46
	Hydro Québec	1 769.09 \$
	Remise de février 2019	1 923.49 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER :	72 679.69 \$
	LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :	
	Salaire du Conseil février 2019	2 894.76 \$
	Salaire de février 2019	5 183.32 \$
	TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :	8 078.08 \$
	TOTAL	80 757.77 \$

2019-026 Résolution no 2019-026

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

9) Compte-rendu des comités

9.1) conseiller

La conseillère Désindes informe que le mini carnaval a eu lieu à St-Mathias.

9.2) inspecteur en bâtiment

Aucun permis n'a été émis en février.

9.3) dépôt des procès-verbaux de la M.R.C.

Le rapport du procès-verbal en date du 28 novembre 2018 et de l'assemblée ordinaire du 23 janvier 2019 a été déposé.

10) Dépôt du rapport annuel du service incendie de l'Agglomération

2019-027

Résolution no 2019-027

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport annuel 2018 du service incendie de l'agglomération de Cookshire-Eaton, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

11) Quote-Part à la Ville de Cookshire-Eaton (réponse à la lettre)

Les membres du conseil en prennent connaissance. La discussion à ce sujet est reportée.

12) Vente pour non-paiement de taxes

La directrice générale informe le conseil municipal de la liste d'arrérages pour non paiement de taxes :

2019-028

résolution no 2019-028

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le conseil de la municipalité avise qu'il n'y a aucune vente pour le non-paiement des taxes en 2019.

ADOPTÉ

13) Fauchage sur le bord des chemins

La directrice générale informe que Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. (Les Entreprises Claude Montminy) et M. Ryan Cork seront contactés pour leur intérêt à l'offre de faucher et faire le débroussaillage en 2019.

14) Projet de refonte du règlement (Nuisances, stationnement, alarme et animaux)

La directrice générale a remis à tous le projet de règlement no 2019-056 constituant la refonte du règlement de nuisance, stationnement alarme et animaux. Elle présente le projet et Monsieur le maire étant absent sera rencontré pour les explications du règlement.

2019-029

Résolution no 2019-029

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le

projet de règlement no 2019-056 constituant la refonte du règlement de nuisance, stationnement alarme et animaux de la municipalité de Newport.

ADOPTÉE

15) **3 Avis de motion, relatives au règlement modifiant le plan d'urbanisme, au règlement de concordance modifiant le règlement de zonage et au règlement modifiant le règlement de construction et 3 résolutions pour adopter le projet**

2019-030 Résolution no 2019-030

AVIS DE MOTION

(en vertu du CM article 445)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-50 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 551-00 AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX USAGES À L'INTÉRIEUR DE CERTAINES GRANDES AFFECTATIONS, DE CLARIFIER LA LOCALISATION DE LA ZONE DE CONTRAINTES ANTHROPIQUES SUITE À LA RÉFORME CADASTRALE ET DE MODIFIER LES LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS « AGRICOLE », « FORESTIÈRE » ET « RURALE »

Madame Jacqueline Désindes, conseillère donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 551-00 afin de permettre l'implantation de nouveaux usages à l'intérieur de certaines grandes affectations, de clarifier la localisation de la zone de contraintes anthropiques suite à la réforme cadastrale et de modifier les limites des grandes affectations « Agricole », « Forestière » et « Rurale », sera présenté pour adoption.

ADPOPTÉ

2019-031 Résolution no 2019-031

AVIS DE MOTION

(en vertu du CM article 445)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 552-00 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE ENTRE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS AINSI QUE SES AMENDEMENTS

Madame Anne Marie Yeates Duibeau, conseillère donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 552-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de zonage et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements, sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

2019-032 Résolution no 2019-032

AVIS DE MOTION

(en vertu du CM article 445)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-54 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION 554-00 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE ENTRE
LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS AINSI
QUE SES AMENDEMENTS

Madame Martha Lévesque, conseillère donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 554-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de construction et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements, sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

2019-033 **Résolution no 2019-033**

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2019-50 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 551-00 afin de permettre l'implantation de nouveaux usages à l'intérieur de certaines grandes affectations, de clarifier la localisation de la zone de contraintes anthropiques suite à la réforme cadastrale et de modifier les limites des grandes affectations « Agricole », « Forestière » et « Rurale », sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE

2019-034 **Résolution no 2019-034**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2019-51 modifiant le règlement de zonage numéro 552-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de zonage et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements.

ADOPTÉE

2019-035 **Résolution no 2019-035**

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Timothy Morrison, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2019-54 modifiant le règlement de construction numéro 554-00 afin d'assurer la concordance entre le règlement de construction et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ainsi que ses amendements, constituant la refonte du règlement de nuisance, stationnement alarme et animaux de la municipalité de Newport.

ADOPTÉE

16) Terrain de balles, St-Mathias.

La directrice générale informe que Mme Lyne Maisonneuve, agente de ressources a reçu des prix pour le nouveau filet pour le terrain de balle St-Mathias :

Les Industries Fipec Inc. 2 277.74, livraison en sus et non installé,
Filets Nad's 6 960.00\$ filets, quincaillerie, installation et deux visites.

2019-036 **Résolution no 2019-036**

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère

Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte les services de Filets Nad's pour l'installation complète de filets protecteurs de baseball au terrain de St-Mathias. La nature des travaux consiste en l'installation de 3 filets en polyéthylène tressé avec nœuds 1 3/4po. X 1.8mm monté sur bande de vinyle et œillets aux 30 pouces, à 6 960.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE, la conseillère Désindes se retire de la décision étant membre de l'OTJ.

17) Partie de tire

La date retenue est le 7 avril prochain pour la partie de tire organisée par la municipalité.

18) Varia ouvert

Le conseiller Bowker informe de la nomination de la Députée Marie-Claude Bibeau à titre de Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

19) Période de Questions

Monsieur Robert Burns s'informe sur la vente pour taxes.

20) Fin de la séance.

2019-037 Résolution no 2019-037

Proposé par le conseiller Timothy Morrison, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, il est résolu que la séance soit levée à 20H20.

ADOPTÉE

La signature par le maire suppléant du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Germain Boutin, maire suppléant

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 4 mars 2019.

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière